



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 24 juin 2024

CVEC : reconduction de subventions et propositions de financement

Le conseil d'administration,

Vu les articles L822-1 à L822-5 et R 822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus,

Vu la circulaire du CNOUS n°2023-20231012 du 12 octobre 2023,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 24 juin 2024,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration valide les propositions présentées en séance :

- Reconduction de la convention pour le Service de Santé Etudiant de l'Université de Toulon pour développer des actions de prévention en santé et tenir des permanences psychologiques dans les résidences universitaires varoises. Pour des raisons d'alignement avec l'année civile, la subvention prend en compte le second semestre 2024 et toute l'année 2025 (du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025) et s'élève donc à avec 53 333€.
- Reconduction de la convention avec la FSEF pour l'intervention d'une psychologue dédiée au suivi d'étudiants issus de la clinique des cadrans solaires ainsi que d'étudiants résidant en résidence Crous et extension avec l'intervention d'une psychologue supplémentaire pour tenir des permanences le soir en résidences universitaires : montant pour 2024 : 24 700 euros et pour 2025 31 000 euros.
- Reconduction de convention avec complément de 2 000 € pour la partie « logements d'urgence » dans la convention globale de la Face 06 par le biais d'un avenant, soit une enveloppe totale de 3 000€ pour ce dispositif,
- Reconduction de convention avec complément de 5 000 € pour la distribution alimentaire à Toulon et La Garde de la FEDET, soit une enveloppe totale de 10 000€.

Ces changements seront effectifs dès septembre 2024 et si nécessaire après étude du bilan moral et financier de l'année 2023 ou 2023-2024.

Article deux :

Le conseil d'administration valide les nouvelles propositions de financement présentées en séance :

- Pack soirées pour établissements non bénéficiaires de la CVEC : 1 500 euros
- Le Crous testera un « pack soirée », à distribuer aux étudiants, composé de : 2 bouchons d'oreilles, un préservatif, un éthylotest, un couvercle de verre anti-drogue, une réglette « mémo-alcool » sur les quantités par boisson alcoolisée et une communication sur les numéros d'urgence.

Cette action de prévention sera proposée aux établissements non-bénéficiaires de la CVEC en prévision des fêtes de fin d'année et/ou de la période estivale. Cette première expérimentation gratuite sera proposée aux établissements isolés volontaires (Draguignan, Cagnes-Sur-Mer, Menton, Valette du Var, Valbonne, Mandelieu-La-Napoule, Biot, Mouans-Sartoux, Grasse, Mougins et Fréjus).

Si ce projet est concluant, alors il sera proposé à tous les établissements non-bénéficiaires de la CVEC et un co-financement leur sera demandé.

- Association Toulon université club et université de Toulon : 1 800 euros

Ce projet a pour objet de proposer des activités sportives de loisir aux résidents Crous du Var. Les activités seront proposées par un étudiant en Service Civique titulaire d'une licence STAPS, spécialiste escalade et du BNSSA de l'association et coanimées avec les étudiants référents des cinq résidences Crous du Var.

Des activités sur 2024-2025 seront proposées 2 ou 3 fois par semaine selon les périodes et la disponibilité des installations sportives mises gratuitement à disposition de l'université : Football, condition physique, randonnée, escalade, Beach Volley, footing. Ces activités permettront aux résidents de pouvoir s'occuper durant les weekends, les vacances scolaires, et les soirs en semaines de cours. Il s'agit d'activités purement de loisir, cela permettra aux étudiants de lutter contre la sédentarité, d'être incités à pratiquer du sport pendant ces périodes de calme tout en rencontrant de nouvelles personnes qui habitent en résidence CROUS et ainsi lutter contre l'isolement.

La subvention permettra de subventionner le matériel, les frais de transport et de fonctionnement de l'association.

Fait à Nice, le 24 juin 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE



Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 24
Membres présents : 18	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 24	

Publiée le 05 juillet 2024